

« Tout le monde doit participer »

Dans cette interview, le vétérinaire cantonal fribourgeois et délégué de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux pour le dossier BVD explique pourquoi il est si important d'éradiquer la diarrhée virale bovine (BVD), ce qu'apporte le feu tricolore BVD et ce que font les services vétérinaires cantonaux pour atteindre cet objectif.

Edith Nüssli : Monsieur Seitert, les Services vétérinaires de Suisse et la filière bovine ont décidé d'un sprint final pour éradiquer la diarrhée virale bovine (BVD). Pourquoi est-il important d'éradiquer la BVD ?

Grégoire Seitert : L'éradication de la BVD est importante parce qu'elle permet de sécuriser la circulation et le commerce des animaux, et d'éviter le stress pour les familles paysannes concernées. En comparaison avec l'étranger, les animaux en Suisse sont plus déplacés et commercialisés : ils sont emmenés à l'alpage, à des expositions, à des concours de bétail ou vendus. C'est pourquoi un animal infecté peut causer de gros dégâts. Après un épisode sévère en 2017 en Suisse romande, il nous a fallu sept ans dans le canton de Fribourg pour assainir toutes les exploitations. Cela a coûté environ 10 millions de francs au canton. En outre, deux études ont montré qu'une infection par la BVD dans une exploitation est déstabilisante et entraîne un grand stress psychologique chez les agriculteurs et agricultrices. De plus, les structures d'exploitation plus grandes rendent la lutte plus difficile et constituent un défi en matière de biosécurité.

En quoi la BVD est-elle particulière ?

La transmission de la BVD au le fœtus complique la situation, car l'infection ne peut être confirmée qu'après la naissance du veau. Si le veau est infecté (infecté permanent-IP), il excrète le virus toute sa vie. Il est donc crucial de détecter les infections, d'éliminer les veaux infectés et d'interrompre la chaîne de contamination.

Quelles sont les mesures les plus importantes pour

éradiquer la BVD ?

La mesure la plus visible est le feu de signalisation BVD dans la base de données sur le trafic des animaux pour chaque élevage bovin. Il est également essentiel de séparer chaque vache qui vient de vêler avec son veau jusqu'à ce que le celui-ci ait été testé négatif. Cela peut être un défi, notamment dans les grandes exploitations comptant 100 vaches laitières avec seulement deux boxes de vêlage.

Quel est l'intérêt du feu de signalisation BVD ?

Le feu tricolore est un outil qui permet d'évaluer le risque d'infection lors de l'achat d'un animal. Il ne doit pas être confondu avec le statut BVD actuel. Un feu orange ne signifie pas que l'exploitation est bloquée. Une exploitation classée orange remplit la première condition pour obtenir le feu vert, à savoir qu'elle ne possède aucun animal infecté de manière persistante (IP). Cependant, elle n'a pas encore obtenu suffisamment de résultats négatifs dans le cadre du programme de surveillance annuel. Tant que ce n'est pas le cas, elle reste orange.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Dans les exploitations livrant du lait, le lait de citerne est analysé deux fois par an. Pour obtenir le feu vert, les trois derniers échantillons consécutifs doivent être négatifs. Pour les exploitations ne livrant pas de lait, un groupe d'animaux est testé une fois par an, par prise de sang. Le feu devient vert si les deux derniers échantillons sont négatifs, pour autant que le premier critère (aucun animal IP sur l'exploitation) reste rempli.

Grégoire Seitert, 51 ans, est vétérinaire cantonal et chef du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires du canton de Fribourg depuis 2012. Auparavant, ce Fribourgeois d'origine a travaillé cinq ans comme vétérinaire cantonal genevois, et trois ans comme Chef du contrôle des viandes dans un grand abattoir. C'est sa thèse de doctorat qui l'a sensibilisé au thème de la sécurité alimentaire. En tant que propriétaire d'alpage, il connaît également la pratique.



Que faut-il faire pour obtenir un feu vert si le feu de l'exploitation est orange?

Soit attendre qu'il y ait suffisamment de résultats de surveillance négatifs, soit s'annoncer activement au service vétérinaire cantonal pour que son lait ou ses animaux soient testés et que l'exploitation obtienne le feu vert.

Les exploitations dont le feu est rouge ont-elles une chance d'obtenir le statut « indemne de BVD » au 1er novembre 2026 ?

Oui, les exploitations dont le feu était rouge au 1er novembre 2024 ont une chance. Elles doivent être indemnes du virus depuis au moins 18 mois et avoir obtenu les résultats d'analyse négatifs correspondants (sang ou lait) pendant la même période. Mais si un animal infecté est découvert dans l'exploitation au cours des prochains mois, la situation sera plus difficile. En effet, l'exploitation doit d'abord être assainie, puis la surveillance devra revenir à la normale ce qui prend au moins 18 mois après l'assainissement.

Quel est le rôle des services vétérinaires cantonaux ?

Nous faisons tout pour que les agriculteurs et agricultrices profitent de la phase de transition de deux ans afin d'obtenir le nouveau statut « indemne de BVD » au 1er novembre 2026. Une première tâche consiste à compléter la surveillance de la BVD pour le plus grand nombre possible d'exploitations. Dans le canton de Fribourg, nous avons examiné ces derniers mois toutes les exploitations dont le feu était orange pour en identifier les raisons. Cela a déjà permis d'obtenir des résultats : début mars 2024, sur les 2106 élevages bovins fribourgeois, 712 étaient encore orange, presque exclusivement des exploitations sans livraison de lait. Début décembre, elles n'étaient plus que 267.

Deuxièmement, nous informons nos élevages bovins des mesures à prendre pendant la période de transition. Nous avons écrit personnellement à toutes les exploitations, rédigé une fiche d'information sur la biosécurité et mis à disposition de nombreuses informations sur notre site Internet.

Troisièmement, nous soutenons les exploitations dont le feu est orange afin qu'elles puissent passer au vert avant le 1er novembre 2026.

En outre, nous sommes en contact avec d'autres cantons.

Quelles sont les conditions pour que l'objectif soit atteint ?

Le programme d'éradication qui a été lancé en 2008 (voir encadré) a créé une situation de départ favorable. Il ne faut plus grand chose pour éradiquer la BVD. Avec le feu tricolore, nous disposons d'un instrument qui permet à chaque exploitation d'évaluer le risque lors de l'achat d'un animal. Il est crucial que tout le monde participe, et que les animaux infectés soient ainsi détectés suffisamment tôt pour ne pas propager le virus. Les éleveurs sont responsables de la santé des animaux dans leur exploitation. Les marchands de bétail sont responsables de ne commercialiser que des animaux munis d'un document d'accompagnement électronique de la BDTA et de ne charger que des animaux provenant d'exploitations présentant un feu vert ou des animaux testés négatifs. La même règle devra également être respectée lors de l'estivage. Personnellement, j'ai bon espoir que nous puissions éradiquer la BVD d'ici fin octobre 2026.

Que se passera-t-il le 1er novembre 2026 ?

Le feu tricolore BVD sera supprimé de la banque de données sur le trafic des animaux et les exploitations recevront le nouveau statut « indemne de BVD » ou « non indemne de BVD ». Les exploitations ayant le statut « indemne de BVD » pourront déplacer et vendre leurs animaux sans restriction à partir du 1er novembre 2026. Les exploitations avec le statut « non indemne de BVD » devront faire tester chaque animal si elles veulent le déplacer ou le vendre, et le munir du document d'accompagnement rose délivré par le vétérinaire officiel. Dans le canton de Fribourg, il existe de nombreux élevages qui réalisent un chiffre d'affaires significatif grâce à la vente d'embryons, de veaux ou de bovins. Le statut « non indemne de BVD » pourrait donc engendrer des coûts importants pour ces exploitations. Il est alors judicieux de profiter de la période de transition de deux ans pour obtenir le statut « indemne de BVD ». Pour y parvenir, un troisième critère devra être respecté : à partir du 1er novembre 2025, il ne sera possible d'introduire dans une exploitation que des animaux provenant d'élevages au feu vert ou des animaux testés négatifs au virus.

Liens vers le site web mentionné :



Ce qui a déjà été fait

En 2008, le programme national d'éradication de la BVD a été lancé, développé par le Service vétérinaire suisse en collaboration avec la branche. En l'espace de six mois, l'ensemble de la population bovine suisse a été testée pour la diarrhée virale bovine (BVD) et environ 8000 animaux qui étaient infectés de manière persistante (IP) ont été éliminés. Les tests ont été poursuivis jusqu'à fin 2012 et, en cas de résultat positif, la source de contamination a toujours été recherchée. Le pourcentage de veaux IP est ainsi tombé à 0,02 pour cent. C'est un bon point de départ pour éradiquer complètement le virus. « Il ne faut plus grand-chose pour être définitivement débarrassé de la BVD », souligne le vétérinaire cantonal fribourgeois Grégoire Seitert.